

CUSSET
Rémy et Françoise FAVIER,
son fils et sa belle-fille ;
Michelle et Robert CARTE,
sa fille et son gendre ;
Régis FAVIER, son fils ;
Philippe et Sophie, Geoffroy et Emilie,
Thibault,
ses petits-enfants ;
Diego, Sâhira, Emma et Eléna,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Yvonne FAVIER
née BONNICHON
survenu à l'âge de 95 ans.

MONTLUÇON — NOUHAUT
Yvette MEUNIER et Alain,
Jean et Chantal TROUBAT,
ses enfants et leurs conjoints ;
Patricia et Patrice, Valérie et Yannick,
Angélique et Jordan, Fanny et Lou,
ses petites-filles et leurs conjoints ;
Justine, Mathis, Ewan, Loris, Joan, Lano,
ses arrière-petits-enfants ;
Ses neveux et nièces ;
Ses cousins et cousines,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Janine TROUBAT
née CHAUBARON
survenu à l'âge de 97 ans.

ANNONCES
LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrancepublics.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Auvergne Habitat
Groupe Acti'Logement
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE
PROCÉDURE ADAPTÉE
Municipalités de l'agglomération qui peussent le souhaité :
S.A. ALPINE HABITAT
16, Boulevard Charles de Gaulle BP 70295 63008 Clermont Ferrand Cedex 7

Description des lots :
Lot 01 : VRD - Espaces Verts
Lot 02 : Fondations spéciales
Lot 04 : Cris Génère
Lot 05 : Envois câbles
Lot 06 : Branches
Lot 08 : Charpente bois
Lot 10 : Couverture toiles
Lot 13 : Menuiseries Extérieures
Lot 14 : Menuiseries Intérieures
Lot 16 : Serranderie
Lot 18 : Plâtrerie - Plâtrage
Lot 19 : 20 : Sols Collés Carrelage - Foies
Lot 22 : Plomberie - Chauffage - VMC
Lot 24 : Électricité
Lot 26 : Ascenseurs

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire dérogée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

ANNONCES
LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrancepublics.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique relative à une
demande de déclaration d'utilité publique et d'une enquête
préalable, à la demande de la Communauté d'agglomération du
Vichy Communauté, pour la réalisation du projet de Mise en valeur
du Sillon en Cour urbain sur la bande des communes de Vichy
et Cassat.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de deux permis de permis de
construire déposés par la société PHOTOCOOL DEVELOPPEMENT
au sein du Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 7, 7 lots, au lieu-dit « Gendouillier » sur la
bande des communes de SAINT-GERMAIN-LE-PUY (03030) et de
Saint-Éloi et Les Justices sur la bande de la commune de
MONTMAGU-LE-BLAN (03060)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire déposée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire déposée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire déposée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de deux permis de permis de
construire déposés par la société PHOTOCOOL DEVELOPPEMENT
au sein du Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 7, 7 lots, au lieu-dit « Gendouillier » sur la
bande des communes de SAINT-GERMAIN-LE-PUY (03030) et de
Saint-Éloi et Les Justices sur la bande de la commune de
MONTMAGU-LE-BLAN (03060)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire déposée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'Instruction
administrative d'une demande de permis de construire déposée
par la société Enceps. Cérilly Les Moulins (03000) au sein du
Pays-montagne d'Auvergne (PMAD) pluricommunal au sein d'une
péninsule comprise de 28, 16 lots, aux bords de la Vallée de la
Mortagne sur la commune de CÉRILLY (03030)
Par arrêté de 2571/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique est
ouverte sur le projet susdit, d'une durée de 30 jours, au sein du lundi 6 novembre
2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus

francemarchéspublics.com
Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web
Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit
Alertes par email



## La Semaine de l'Allier

**AVIS IMPORTANT**  
 Pour le département de l'Allier, le savoir 2023 d'inscription des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,183€ par caractère et à des forfaits spécifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

**POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES, MERCI DE NOUS CONTACTER :**

**Par téléphone :**  
**04 70 20 69 43**  
**Par mail :**  
**legales@sogamedia.fr**

### Annonces administratives

#### AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DE VEAUX DE BOUCHERIE DEVANT RELIEVER DE LA BURHIQUE 2101-18 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA COMMUNE DE MONTCOMBROUX-LES-MINES**

Par arrêté préfectoral n° 2592/2023 du 13 octobre 2023, la demande d'enregistrement présentée par la SCEA DES LIZARDS et M. FAU Guillaume, relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment de 160 places de veaux de boucherie sur litère accumulée de paille sur le site actuel de l'élevage de M. FAU Guillaume exploité dans la commune de MONTCOMBROUX-LES-MINES (03130), lieu-dit «Les Lizards», sera soumise à la consultation du public du lundi 6 novembre 2023 au mardi 5 décembre 2023 inclus.

Le dossier (support papier) ainsi qu'un registre pouvant recueillir les observations des personnes intéressées, seront déposés et tenus à la disposition du public à titre gratuit, à la mairie de MONTCOMBROUX-LES-MINES aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :  
 - lundi, mardi et jeudi : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30  
 - vendredi de 09 h 00 à 13 h 00

Le public peut également adresser ses observations par voie postale directement à la Direction de la coordination interministérielle et de l'inséquence territoriale - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique - CS 31649 - 2 rue Michel de l'Hospital - 03016 MOULINS Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr).

La demande d'enregistrement présentée par la SCEA DES LIZARDS (M. FAU Guillaume), l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation du public, ainsi que l'avis de consultation du public seront publiés sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

- Enquêtes et consultations publiques - Consultations publiques en cours.
- Le présent avis sera affiché, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de la consultation par le public en mairie, par les soins du Maire, dans les communes suivantes concernées par les observations et inconvenients dont l'établissement peut être la source.
- MONTCOMBROUX-LES-MINES : commune d'implantation ;
- BERT : commune située dans un rayon d'un kilomètre autour de l'établissement et impactée par le projet.
- L'avis au public sera également affiché par le demandeur sur le site.
- L'autorité compétente pour prononcer l'arrêté d'enregistrement de cette demande, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un refus, est la préfète de l'Allier.

23125262

### Annonces administratives

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERGIE CÉRILLY LES NODINS (WPD) EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE ENVISAGÉE DE 20,14 MWc, AUX LIEUX-DITS «LES NODINS» ET «BEAUMÈRES» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CÉRILLY (03350)**

Par arrêté n° 2377/2023 du 13 octobre 2023, une enquête publique sur le projet sus-cité, d'une durée de 32 jours, est ouverte du **lundi 5 novembre 2023** jusqu'au **jeudi 7 décembre 2023** inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation de permis de construire assortie du respect de prescriptions spécifiques, ou un refus de permis de construire.

Les communes concernées par cette enquête sont : CÉRILLY et LE BRETHON. L'enquête sera conduite par Mme Marie-Michèle DEVAUD, directrice générale des services en matière, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celle-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Daniel LEMAIRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de CÉRILLY.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44844>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours

Les observations formulées à l'adresse suivante : [enquete@allier.gouv.fr](mailto:enquete@allier.gouv.fr) ou par voie postale adressées au registre d'enquêtes et consultations publiques, seront déposées au registre et consultables en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques» sous rubrique «enquêtes publiques en cours»

**ENQUETE PARCELLAIRE**  
 Pendant la durée de l'enquête, parcellaire, du 2 novembre 2023 à partir de 9 h 00 jusqu'au **mercredi 20 décembre 2023** à 17 h 00, le dossier d'enquête parcellaire sera consultable

- sur support papier en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête.

- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques»

Outre ce même portail, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions écrites sur l'adresse du portail et les limiter, les biens à exposer

- sur les registres d'enquête dématérialisés, ouverts, cotés et parcellaires au lieu, déposés en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, et tenus à disposition aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête.

- par correspondance adressée à la mairie concernée, ou la mairie de VICHY, ou la commune enquêtée en joignant l'adresse de la mairie.

Les observations écrites et électroniques relatives à l'enquête parcellaire seront tenues au commissaire enquêteur et consultables en mairie.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de ces deux enquêtes menées conjointement, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, motivées, d'une part sur l'utilité publique du projet, d'autre part sur la demande de parcelles.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Allier, ainsi qu'en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques» sous rubrique «enquêtes publiques achevées pour la mise à disposition».

23128282

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ PHOTOSOL DEVELOPPEMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UNE PUISSANCE ENVISAGÉE DE 7,7 MWc, AU LIEU-DIT «GONDAULT» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GÉRAND-LE-PUY (03150) ET AU LIEU-DIT «LES JUSTICES» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTAIGU-LE-BLON (03150)**

Par arrêté n° 2361/2023 du 11 octobre 2023, une enquête publique sur le projet sus-cité, d'une durée de 32 jours, est ouverte du **lundi 5 novembre 2023** à partir de 9 heures, jusqu'au **vendredi 7 décembre 2023** à 12 heures (M.A.R.). L'arrêté n° 2362 du 7 septembre 2023 portant ouverture de l'enquête publique initialement prévue du 1 octobre 2023 au 4 novembre 2023 est abrogé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON.

Le dossier est également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44837>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44837>

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental relatif au projet.

Le dossier sera également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations particulières en cours.

Sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/44837>

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

Le rapport et les consultations de la commune enquêtée seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLON, aux jours et heures d'ouverture.

23128283



# Annonces légales

## Annonces administratives

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERGIE CÉRILLY LES NODINS (WPD) EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UNE PUISSANCE ENVISAGÉE DE 20,14 MWC, AUX LIEUX-DITS «LES NODINS» ET «BEAUMIÈRE» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CÉRILLY (03350)**

Par arrêté n° 2577/2023 du 12 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 6 novembre 2023 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation de permis de construire assortie du respect de prescriptions spécifiques, ou un refus de permis de construire.

Les communes concernées par cette enquête sont : CÉRILLY et LE BRETHON. L'enquête sera conduite par Mme Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celle-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Daniel LEMAIRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de CÉRILLY. Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnemental, relatif au projet.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :  
- sur support papier (ou numérique) en mairies de CÉRILLY et de LE BRETHON, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4941>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 6 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 inclus 2023 à 17 heures, selon les modalités suivantes :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de CÉRILLY et du BRETHON, tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre dématérialisé accessible sur internet via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4941>

(ce lien est également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4941@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4941@registre-dematerialise.fr) ;

- par courrier adressé à la commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de CÉRILLY, 1 rue Marx Dormoy, 03350 CÉRILLY.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, pendant ses permanences assurées les jours suivants :  
Mairie de CÉRILLY :

- Lundi 6 novembre 2023, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Jeudi 16 novembre 2023, de 14 h à 17 h
- Mardi 28 novembre 2023, de 9 h à 12 h

Mairie du BRETHON : de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête)

- Vendredi 1er décembre 2023, de 10 h à 12 h

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de CÉRILLY.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de CÉRILLY et du BRETHON et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : Société Energie Cérilly Les Nodins (WPD) à l'attention de M. Nicolas Guillemet 94 rue Saint-Lazare 75009 PARIS. Tél. : 06.88.94.80.95. Courriel : [n.guillemet@wpd.fr](mailto:n.guillemet@wpd.fr)

23125163

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OUVERTURE CONJOINTE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, À LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VICHY-COMMUNAUTÉ, POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU SICHON EN COEUR URBAIN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VICHY ET CUSSET**

Par arrêté préfectoral n° 2322 / 2023 du 18 septembre 2023, une procédure d'enquête publique concernant le projet de Mise en valeur du Sichon en Coeur urbain est prescrite, du 2 novembre 2023 à partir de 09 h 00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17 h 00, sur le territoire des communes de VICHY et CUSSET.

À l'issue de cette procédure, la demande de Vichy-Communauté pourra faire l'objet d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet susvisé et cession des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les mairies de VICHY et CUSSET sont conjointement désignées sièges des enquêtes. Mme Marie-Odile LALOI, retraitée des Voies navigables de France, a été désignée par la présidente du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, pour conduire conjointement l'enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire.

M. Michel TELLIER, Major de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de Mme Marie-Odile LALOI, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Michel TELLIER. Le public est informé de ces décisions.

**ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)**  
Pendant la durée de l'enquête, du 2 novembre 2023 à partir de 9 h 00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17 h 00, le dossier d'enquête publique (DUP) sera consultable :

- sur support papier en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête ;
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques», sous-rubrique «consultations publiques en cours».

Durant cette même période, le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique :

- sur le registre d'enquête (DUP) préalablement ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, déposé dans chacune des mairies et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête, - par courrier postal à l'attention de la Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie de VICHY (Place de l'Hôtel de Ville - 03200 VICHY) ou à l'adresse de la Mairie de CUSSET (Place Victor Hugo - 03300 CUSSET), en précisant l'objet («Projet de Mise en valeur du Sichon en Coeur urbain»),
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)

Par ailleurs, la commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, lors de permanences aux dates et horaires suivants :

- le jeudi 2 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 15 novembre, de 14 h 00 à 16 h 00
- le vendredi 1er décembre, de 14 h 00 à 17 h 00

CUSSET :

- le jeudi 9 novembre, de 13 h 30 à 16 h 00
- le samedi 25 novembre, de 10 h 00 à 12 h 00

Les observations relatives à l'utilité publique transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêteur, seront annexées aux registres et consultables en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, chacune pour ce qui concerne son territoire.

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commissaire-enquêteur et consultables sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques», sous-rubrique «enquêtes publiques en cours».

**ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
Pendant la durée de l'enquête parcellaire, du 2 novembre 2023 à partir de 9 h 00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17 h 00 le dossier d'enquête parcellaire sera consultable :

- sur support papier en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques», sous-rubrique «enquêtes publiques en cours».

Durant cette même période, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions écrites sur l'emprise du projet et les limites des biens à exproprier :

- sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par le maire, déposés en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, et tenus à disposition aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête,
- par correspondance adressée à la mairie concernée, qui la joindra au registre, ou à la commissaire-enquêteur en utilisant l'adresse de la mairie,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr).

Les observations écrites ou électroniques relatives à l'enquête parcellaire seront transmises au commissaire enquêteur et consultables en mairie.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de ces deux enquêtes menées conjointement, la commissaire-enquêteur remettra un rapport et ses conclusions motivées, d'une part sur l'utilité publique du projet, d'autre part sur la demande de cessibilité.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Allier, ainsi qu'en mairie de VICHY et en mairie de CUSSET, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet «publications», rubrique «enquêtes et consultations publiques», sous-rubrique «enquêtes publiques achevées» pour la même durée.

23125294

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ PHOTOSOL DEVELOPPEMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UNE PUISSANCE ENVISAGÉE DE 7,7 MWC, AU LIEU-DIT «GONDAILLY» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GÉRAND-LE-PUY (03150) ET AU LIEU-DIT «LES JUSTICES» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTAIGU-LE-BLIN (03150)**

Par arrêté n° 2561/2023 du 11 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 6 novembre 2023 à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 12 heures inclus. L'arrêté n° 2252 du 7 septembre 2023 portant ouverture de l'enquête publique initialement prévue du 3 octobre 2023 au 6 novembre 2023 est abrogé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLIN.

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 8 juin 2023 :

- M. Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire
- Mme Marie-Odile LALOI, en qualité de suppléante.

En cas d'empêchement de M. Alain NERON, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à Mme Marie-Odile LALOI.

Le public est informé de ces décisions.  
Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours
- sur support papier en mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY : lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi : 9 h - 12 h
- sur support papier en mairie de MONTAIGU-LE-BLIN : lundi - mardi - mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00.

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4837>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnemental, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 6 novembre 2023 à 9 heures, jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 12 heures, selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLIN, sièges de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY, 2 Rue Maurice Dupont, 03150 SAINT-GÉRAND-LE-PUY
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de MONTAIGU-LE-BLIN, 1 la Place, 03150 MONTAIGU-LE-BLIN

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4837@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4837@registre-dematerialise.fr)

- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4837>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

- Mairie de SAINT-GÉRAND-LE-PUY :
- le lundi 6 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 22 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 8 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de MONTAIGU-LE-BLIN :

- le vendredi 10 novembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 00
- le vendredi 1er décembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 00

Les observations transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, donc visibles par tous.

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLIN.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLIN et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairies de SAINT-GÉRAND-LE-PUY et MONTAIGU-LE-BLIN et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : SOCIÉTÉ PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 40/42 Rue de la Boétie 75008 PARIS. Tél. : 06.73.50.97.85. Courriel : [agathe.favry@photosol.fr](mailto:agathe.favry@photosol.fr)

23125096

**La Semaine de l'Allier**

**AVIS IMPORTANT**

Pour le département de l'Allier, le tarif 2023 d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,1836€ par caractère et à des forfaits spécifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

**POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES, MERCI DE NOUS CONTACTER :**

Par téléphone :  
**04 70 20 69 43**

Par mail :  
**legales@sogemedia.fr**

### Clôture de liquidation

**CERFRANCE**  
EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

3 Parc de Fromenteau  
03400 TOULON SUR ALLIER

**ANDRIMMO**

SCI en liquidation au capital de 500 €  
Siège social : 32 Avenue Jules Guesde  
03100 MONTLUÇON

Siège de liquidation : 2 Route de Montluçon  
03380 QUINSSAINES  
851 453 670 RCS Montluçon

L'Assemblée Générale réunie le 23/10/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Anthony ANDRIAU, demeurant 2 Route de Montluçon - 03380 QUINSSAINES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/08/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Montluçon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur  
23126397

### Avis relatif aux personnes

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 31 octobre 2023 dressé par Me Etienne ABEIL, notaire à ST ELOY LES MINES, 182 rue Jean Jaures 63700 SAINT ELOY LES MINES.

M. Raymond Bernard CABANNE né(e) le 1 janvier 1954 à SAINT FARGEOUL.

Et  
Mme Joëlle Lydie CABANNE née VINCENT, né(e) le 29 janvier 1958 à MONTLUÇON.

Demeurant ensemble 4 Mazérat, 03420 ST FARGEOUL.

Mariés le 17 octobre 1981 par devant l'officier de l'Etat civil de MONTLUÇON sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

23126383

### Avis divers

Additif suite à l'annonce parue le 12/10/2023 concernant la société SARL LA MAISON CHARLOISE. Il y avait également lieu de lire que Mme Emilie, Marie ROUGANNE demeurant 28 rue de Gourguillon 63400 CHAMALIÈRES est gérante de la société.

23125858



# Avis d'obsèques / Annonces classées

03

## SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Son fils et sa belle-fille, Kévin et Justine ;  
Sa petite-fille, Charlotte ;  
Sa maman, Annie GADET ;  
Sa sœur, Frédérique LANTERNE,  
et sa nièce, Justine.  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

### Madame Nathalie MARQUET

née LANTERNE

survenu à l'âge de 56 ans.  
Ses obsèques seront célébrées le **mercredi 15 novembre 2023, à 10 heures**, en l'église de Saint-Germain-des-Fossés, suivies de la crémation qui se déroulera dans l'intimité.  
Condoléances sur registre.  
Fleurs naturelles et plaques uniquement.  
Nathalie repose au funérarium de l'hôpital de Vichy.

La famille remercie le service USP de l'hôpital, ainsi que toutes les personnes qui prendront part à sa peine.  
Maison Vigouroux, Saint-Germain-des-Fossés.

915892

## SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Barbara et Maxime, ses collègues ;  
Les infirmiers ;  
Les médecins et leurs secrétaires ;  
Les pharmaciens et leur personnel ;  
Les kinés de Saint-Germain-des-Fossés ;  
Ainsi que tous les professionnels de santé de la CPTS Vichy-Val-d'Allier  
ont la douleur de vous annoncer le décès de leur amie et collègue

### Nathalie MARQUET

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

915893

## AVIS DE DÉCÈS

### AVIS DE DÉCÈS COMMENTRY

Mme RAPPART Liliane, son épouse,  
et ses enfants,  
Ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Monsieur Marc RAPPART

Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.  
PF Lascoux, Commeny.

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

915852

### AVIS DE DÉCÈS COMMENTRY

Son épouse,  
Son fils et sa belle-fille,  
Ses petits-enfants  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Monsieur Jean CARATO

survenu à l'âge de 83 ans.  
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mercredi 8 novembre 2023.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.  
PF Lascoux, Commeny.

915178

CENTRE  
FRANCE  
PUB

Contactez  
le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h - 18h  
Samedis : 14h - 18h  
Pour une parution le lendemain,  
vos avis sont à adresser avant 17h30  
(17h le samedi)

04 73 17 31 41 • [obsèques@centrefrance.com](mailto:obsèques@centrefrance.com)

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centrefrance.com](http://www.centrefrance.com)

04.73.17.31.27

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier ou tout en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Commune de La Chapelle-aux-Chasses (03230)

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

La Chapelle-aux-Chasses  
Mme Corine Barillet - Maire  
Le Bourg  
03230 La Chapelle-aux-Chasses  
Tél : 04 70 43 43 85  
mél : [mairie-la-chapelle-aux-chasses@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chapelle-aux-chasses@wanadoo.fr)  
SIRET 21030057000012  
Groupement de commandes : Non  
L'avis implique un marché public.  
Objet : construction d'une salle polyvalente  
Type de marché : Travaux  
Procédure : Procédure adoptée ouverte  
Technique d'achat : Sans objet  
Lieu d'exécution : Le Charme, 03230 La Chapelle aux Chasses  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui  
Les variantes sont exigées : Non  
Lot N°1 - Voiries Réseau Divers  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°2 - Gros œuvre  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°3 - Charpente bois  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°4 - Couverture  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°5 - Menuiseries aluminium - Serrurerie  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°6 - Menuiseries bois  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°7 - Plâtrerie - Peinture  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°8 - Faux-Plafonds  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°9 - Carrelage - Faïence  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°10 - Electricité générale  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Lot N°11 - Plomberie Sanitaire Chauffage VMC  
Lieu d'exécution : Le Charme 03230 La Chapelle aux Chasses  
Conditions de participation  
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :  
Liste et description succincte des conditions : Voir DCE  
Capacité économique et financière :  
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir DCE  
Marché réservé : NON  
Réduction du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des tranches : Oui  
Possibilité d'attribution sans négociation : Non  
Visite obligatoire : Non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Renseignements d'ordre administratifs : secrétaire de mairie, Tél : 04 70 43 43 85  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée  
Remise des offres : 27/11/23 à 17h30 ou plus tard.  
Envoi à la publication le : 06/11/23  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.allier.fr>

224588



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme :  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER (MANGATAIRE) AGISSANT POUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (POUVOIR JUDICIAIRE)

Département de l'Allier  
1 avenue Victor Hugo  
BP 1669  
03016 Moulins  
mél : [di-cp-commande-publique@allier.fr](mailto:di-cp-commande-publique@allier.fr)  
web : <http://www.allier.fr>  
Groupement de commandes : Non  
L'avis implique un marché public

Objet : SDIS 03 - Centre de Secours d'Ebreuil - Reprise du dialogue de la remise

Référence acheteur : 2023SD0087

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adoptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Centre de Secours ZA de Chambourat

03450 Ebreuil

Durée : 4 mois.

Description : la présente consultation porte sur des travaux de reprise du dialogue de la remise du centre de secours d'Ebreuil

Classification CPV :

Principale : 45454100 - Travaux de réfection

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/doi/mulieres-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/doi/mulieres-declaration-du-candidat>)

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats requis

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance.

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/doi/formulaires-declaration-candidat-dc4-dc2-dc3-dc4>)

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Monsieur BERNARD (SDIS) - 06 72 95 10 86 pour une visite groupée

- Dates et horaires : Le Lundi 20/11 de 14h à 16h

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

visu la rubrique : correspondre avec l'acheteur

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 01/12/23 à 12h00 ou plus tard.

Renseignements complémentaires :

Durée : 4 mois y compris 1 mois de préparation à compter de l'OS de démarrage.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Envoi à la publication le : 07/11/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.allier.fr>

224605

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture conjointe d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcelaire, à la demande de la Communauté d'agglomération de Vichy-Communauté, pour la réalisation du projet de Mise en valeur du Sichon en Cour urbain sur le territoire des communes de Vichy et Cusset.

Par arrêté préfectoral n° 2322 / 2023 du 18 septembre 2023, une procédure d'enquête publique concernant le projet de Mise en valeur du Sichon en Cour urbain est prescrite, du 2 novembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17h00, sur le territoire des communes de Vichy et Cusset.

À l'issue de cette procédure, la demande de Vichy-Communauté pourra faire l'objet d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet susvisé et cession des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de l'opération. Les maires de Vichy et Cusset sont conjointement désignés sièges des enquêtes.

Madame Marie-Odile LALOT, retraitée des Voies navigables de France, a été désignée par la présidente du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, pour conduire conjointement l'enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et l'enquête parcelaire.

M. Michel TELLIER, Major de gendarmes en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de Mme Marie-Odile LALOT, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Michel TELLIER. Le public est informé de ces décisions.

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)  
Pendant la durée de l'enquête, du 2 novembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17h00, le dossier d'enquête publique (DUP) sera consultable :

- sur support papier en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête ;

- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

Durant cette même période, le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique :

- sur le registre d'enquête (DUP) préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé dans chacune des mairies et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête ;

- par courrier postal à l'attention de la Commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Vichy (Place de l'Hôtel de Ville - 03200 VICHY) ou à l'adresse de la Mairie de Cusset (Place Victor Hugo - 03300 CUSSET), en précisant l'objet (« Projet de Mise en valeur du Sichon en Cour urbain »), - par voie électronique, à l'adresse suivante : [pre-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pre-avis-public@allier.gouv.fr)

Par ailleurs, la commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, lors de permanences aux dates et horaires suivants :

Vichy :

- le jeudi 2 novembre, de 9h00 à 12h00

- le mercredi 15 novembre, de 14h00 à 16h00

- le vendredi 1er décembre, de 14h00 à 17h00

Cusset :

- le jeudi 9 novembre, de 13h30 à 16h00

- le samedi 25 novembre, de 10h00 à 12h00

Les observations relatives à l'utilité publique transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur, seront annexées aux registres et consultables en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, chacune pour ce qui concerne son territoire.

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commissaire-enquêteur et consultables sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ».

### ENQUÊTE PARCELAIRE

Pendant la durée de l'enquête parcelaire, du 2 novembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 1er décembre 2023 à 17h00 le dossier d'enquête parcelaire sera consultable :

- sur support papier en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête ;

- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ».

Durant cette même période, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions écrites sur l'emprise du projet et les limites des biens à exploiter :

- sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par le maître, déposés en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, et tenus à disposition aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête ;

- par correspondance adressée à la mairie concernée, qui la joindra ou régir, ou à la commissaire-enquêteur en utilisant l'adresse de la mairie, - par voie électronique, à l'adresse suivante : [pre-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pre-avis-public@allier.gouv.fr).

Les observations écrites ou électroniques relatives à l'enquête parcelaire seront transmises au commissaire enquêteur et consultables en mairie. Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de ces deux enquêtes menées conjointement, la commissaire-enquêteur remettra un rapport et ses conclusions motivées, d'une part sur l'utilité publique du projet, d'autre part sur la demande de cessibilité.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Allier, ainsi qu'en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), rubrique « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques achevées » pour la même durée.

224605

22482



## ANNEXE 2

# CERTIFICAT DE PUBLICITÉ

à retourner à

**Préfecture de l'Allier**  
Direction de la coordination interministérielle  
et de l'ingénierie territoriale  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique  
2, rue Michel de l'Hospital – CS 31649  
03016 MOULINS Cedex

**pref-environnement@allier.gouv.fr**

COMMUNE DE : **CUSSET**

Je soussigné, Maire de la commune de **CUSSET**, certifie :

**que l'avis au public** l'informant de l'ouverture conjointe d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire, **pour la réalisation du projet de Mise en valeur du Sichon en Cœur urbain**,

**présenté par** la Communauté d'agglomération de VICHY-COMMUNAUTÉ, et transmis par la préfecture de l'Allier,

**a été rendu public par voie d'affichage** dans la commune de **CUSSET**, et sur le **site internet de la ville**.

**à compter du 25/09/2023** et jusqu'à la clôture de l'enquête le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Fait à CUSSET

Le 25.09.2023

Le Maire,



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture conjointe  
d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique  
et d'une enquête parcellaire,  
à la demande de la Communauté d'agglomération de Vichy-Communauté,  
pour la réalisation du projet de Mise en valeur du Sichon en Cœur urbain  
sur le territoire des communes de Vichy et Cusset.

Par arrêté préfectoral n° 2322 / 2023 du 18 septembre 2023, une procédure d'enquête publique concernant le projet de Mise en valeur du Sichon en Cœur urbain est prescrite, du 2 novembre 2023 à partir de 09h00 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 17h00, sur le territoire des communes de Vichy et Cusset.

À l'issue de cette procédure, la demande de Vichy-Communauté pourra faire l'objet d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet susvisé et cessibles les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les mairies de Vichy et Cusset sont conjointement désignées sièges des enquêtes.

Madame Marie-Odile LALOI, retraitée des Voies navigables de France, a été désignée par la présidente du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire, pour conduire conjointement l'enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire.

M. Michel TELLIER, Major de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de Mme Marie-Odile LALOI, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Michel TELLIER. Le public est informé de ces décisions.

### ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Pendant la durée de l'enquête, du 2 novembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 17h00, le dossier d'enquête publique (DUP) sera consultable :

- sur support papier en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête ;
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

Durant cette même période, le public pourra formuler ses observations et propositions sur l'utilité publique :

- sur le registre d'enquête (DUP) préalablement ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, déposé dans chacune des mairies et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public de la mairie au moment de l'enquête,
- par courrier postal à l'attention de la Commissaire-enquêtrice, à l'adresse de la Mairie de Vichy (Place de l'Hôtel de Ville – 03200 VICHY) ou à l'adresse de la Mairie de Cusset (Place Victor Hugo – 03300 CUSSET), en précisant l'objet (« Projet de Mise en valeur du Sichon en Cœur urbain »),
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)

Par ailleurs, la commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, lors de permanences aux dates et horaires suivants :

#### Vichy :

- le jeudi 2 novembre, de 9h00 à 12h00
- le mercredi 15 novembre, de 14h00 à 16h00
- le vendredi 1er décembre, de 14h00 à 17h00

#### Cusset :

- le jeudi 9 novembre, de 13h30 à 16h00
- le samedi 25 novembre, de 10h00 à 12h00

Les observations relatives à l'utilité publique transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice, seront annexées aux registres et consultables en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, chacune pour ce qui concerne son territoire.

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commissaire-enquêtrice et consultables sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ».

### ENQUÊTE PARCELLAIRE

Pendant la durée de l'enquête parcellaire, du 2 novembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 17h00 le dossier d'enquête parcellaire sera consultable :

- sur support papier en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ».

Durant cette même période, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions écrites sur l'emprise du projet et les limites des biens à exproprier :

- sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, déposés en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, et tenus à disposition aux jours et horaires d'ouverture au public des mairies au moment de l'enquête,
- par correspondance adressée à la mairie concernée, qui la joindra au registre, ou à la commissaire-enquêtrice en utilisant l'adresse de la mairie,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr).

Les observations écrites ou électroniques relatives à l'enquête parcellaire seront transmises au commissaire enquêteur et consultables en mairie.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de ces deux enquêtes menées conjointement, la commissaire-enquêtrice remettra un rapport et ses conclusions motivées, d'une part sur l'utilité publique du projet, d'autre part sur la demande de cessibilité.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Allier, ainsi qu'en mairie de Vichy et en mairie de Cusset, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « enquêtes publiques achevées » pour la même durée.

## ANNEXE 2

# CERTIFICAT DE PUBLICITÉ

à retourner à

**Préfecture de l'Allier**  
Direction de la coordination interministérielle  
et de l'ingénierie territoriale  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique  
2, rue Michel de l'Hospital – CS 31649  
03016 MOULINS Cedex

**pref-environnement@allier.gouv.fr**

COMMUNE DE : **VICHY**

Je soussigné, Maire de la commune de **VICHY**, certifie :

**que l'avis au public** informant de l'ouverture conjointe d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire, **pour la réalisation du projet de Mise en valeur du Sichon en Cœur urbain**,

**présenté par** la Communauté d'agglomération de VICHY-COMMUNAUTE, et transmis par la préfecture de l'Allier,

**a été rendu public par voie d'affichage** dans la commune de **VICHY**, et (éventuellement par tout autre procédé) .....

**à compter du 25/09/23** et jusqu'à la clôture de l'enquête le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Fait à VICHY

Le ..... 25 Septembre 2023 .....

Le Maire,





# ANNEXE 3

## PROJET DE SÉCURISATION ET D'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU SICHON



### I - POUVOIR DÉLIVRÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Je soussigné, .....  
ou .....  
Les soussignés, .....  
.....  
Propriétaire(s) de la ou les parcelle(s) désignée(s) ci après :  
Adresse : .....  
Commune : .....  
Propriété cadastrée : .....  
Fait à ..... le ..... / ..... / 2022  
Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

**Accepta(nt) :**

- De vendre à l'euro symbolique, l'emprise nécessaire à la sécurisation et à l'aménagement des berges du Sichon au profit de l'Établissement Public Foncier (EPF) AUVERGNE.
- Et autorise l'EPF AUVERGNE à réaliser toutes démarches administratives auprès d'un géomètre en vue de la division et du modificatif du Parcelaire Cadastre de la (ou les) parcelle(s). Les frais de division seront intégralement supportés par l'acquéreur.
- Et autorise l'EPF AUVERGNE à procéder aux démarches nécessaires pour la vente de la parcelle concernée, et à contacter mon notaire..... en vue de la régularisation par acte authentique. Les frais de l'acte seront intégralement supportés par l'acquéreur.

**Refuse(nt) de vendre l'emprise de la parcelle mentionnée.**



# ANNEXE 3



Immobilière de Gestion RD  
Copropropriété du 40 rue de Venise  
10 Place Louis Lasteyras  
03200 VICHY

Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2023

**Lettre recommandée AR n° 9532/ACC/IJ**

**Affaire suivie par Anne Charlotte COMBARIEU :**

Service Anticipation Foncière et Acquisition

**acombarieu@epfauvergne.com - 04.73.29.41.16**

**OBJET :** **Notification d'ouverture d'enquête parcellaire avec questionnaire**

Lettre recommandée avec A.R.

Opération : AMÉNAGEMENT DES BERGES DU SICHON

Commune : VICHY

Terrier : 9

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête parcellaire prescrite par arrêté préfectoral n° 2322/2023 en date du 18 septembre 2023, destinée à identifier les propriétaires et titulaires de droits, ainsi qu'à vérifier la désignation des immeubles ou partie d'immeubles à acquérir pour Aménagement des berges du Sichon sur le territoire des communes de CUSSET et VICHY. Cette enquête sera ouverte à la mairie de CUSSET (Place Victor Hugo 03300 CUSSET) et à la mairie de VICHY (Hôtel de Ville 03200 VICHY) pendant la période suivante :

**Du jeudi 2 novembre 2023 à partir de 9h jusqu'au vendredi 1er décembre 2023 17h (dimanches et jours fériés non compris)**

Aux mêmes dates se déroulera une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Vous pourrez consulter les dossiers d'enquêtes publique et parcellaire pendant la durée de ces dernières :

- sous format papier en mairie de CUSSET (Place Victor Hugo 03300 CUSSET) ou en mairie de VICHY (Hôtel de Ville 03200 VICHY), et tenu à la disposition des intéressés aux jours et heures d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête.
- sous format numérique sur le site internet des services de l'Etat de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous rubrique « consultations publiques en cours ».

Les personnes concernées pourront formuler leurs observations et propositions obligatoirement écrites, sur l'emprise du projet et les limites des biens à exproprier :

- Sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, déposés en mairies de CUSSET et VICHY, et tenus à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête,
- Par courrier postal à l'attention de la commissaire-enquêtrice, à l'adresse des mairies de CUSSET (Place Victor Hugo 03300 CUSSET) ou de VICHY (Hôtel de Ville 03200 VICHY) et en précisant l'objet (« Projet de Mise en Valeur du Sichon en Cœur Urbain »),

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)

Par ailleurs, la commissaire-enquêtrice titulaire, Madame LALOI, retraitée des Voies navigables de France (et en cas d'empêchement de cette dernière M. TELLIER, Major de gendarmerie en retraite, suppléant), se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Cusset et Vichy, lors de la permanence aux dates et horaires suivants :

**VICHY :**

- **Le jeudi 2 novembre de 9h à 12h, le mercredi 15 novembre de 14h à 16 h et le vendredi 1er décembre de 14h à 17h**

**CUSSET :**

- **Le jeudi 9 novembre de 13h30 à 16h et le samedi 25 novembre de 10h à 12h**

Je vous prie, en exécution de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux termes duquel les propriétaires sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, ou à défaut de fournir tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels, de vouloir bien **remplir le questionnaire (recto et verso) ci-joint, et de le transmettre en retour, à l'EPF-Smaf Auvergne** à l'aide de l'enveloppe pré affranchie jointe.

**Je me permets d'appeler votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend en effet le paiement rapide des indemnités qui seront allouées.**

La présente notification est faite notamment en application des articles **L. 311-1 à L. 311-3 et R. 311-1** du code susvisé reproduits ci-après :

**L. 311-1** : « *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

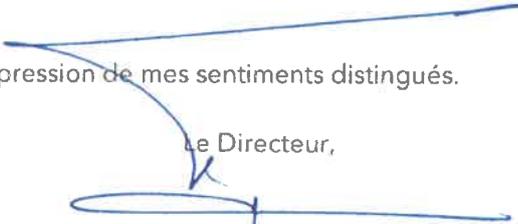
**L. 311-2** : « *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

**L. 311-3** : « *Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi, ils sont déchus de tous droits à indemnité.* »

**R. 311-1** : « *La notification prévue à l'article L. 311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R. 311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

  
**Jérémie MENDES**

Références : Commune : VICHY / Terrier : 9/ Copropriété 40 rue de Venise / Anne Charlotte COMBARIEU

**QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET À RENVOYER A EPF-Smaf Auvergne**

**DESIGNATIONS DES PARCELLES DE LA COMMUNE DE VICHY**

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
Section du Cadastre	N° du Cadastre	Adresses ou Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m <sup>2</sup> )	Surface à acquérir (en m <sup>2</sup> )	Restant après l'acquisition (en m <sup>2</sup> )
AD	313 partie commune	40 rue de venise	Sol	560	0	560
AD	313p berge			130	130	0
AD	313p eau			91	91	0

**ORIGINES DE PROPRIETE ET SITUATION LOCATIVE :**

Numéro de la parcelle	Soit : SUCCESSION, ACQUISITION, TESTAMENT, JUGEMENT, DONATION - Indiquer : Date de l'acte, nom du notaire, réf. de la mention de transcription - <b>(demander au notaire le cas échéant)</b>	Situation locative

**QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU (1) PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT**

**A - PERSONNE PHYSIQUE**

**NOM (2) et PRENOMS (3) :** .....

**DATE et LIEU DE NAISSANCE :** .....

**ADRESSE ; n° et voie :** .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**PROFESSION :** .....

**REPRESENTE PAR** (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

.....

**SITUATION DE FAMILLE (1) :**

Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Remarié(e) - Pacsé(e)

Nom et prénoms du Conjoint : .....

Date et lieu de mariage : .....

**REGIME MATRIMONIAL :** .....

Date du contrat : ..... Nom du notaire : .....

**B - PERSONNE MORALE** (Société - Syndicat - Autre personne morale) :

DENOMINATION : .....

SIEGE : .....

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) : .....

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

.....

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) : .....

.....

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) : .....

.....

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) : .....

.....

**N.B. : Les Noms des fermiers, locataires et autres titulaires de droits doivent être indiqués par note annexe. Dans le cas d'indivision, joindre en annexe l'identité des copropriétaires.**

**Le(s) soussigné(s) déclare(nt) : (1)**

\* Etre le (s) propriétaire (s) des immeubles au recto désignés ;  
Ne pas être propriétaire (s) des immeubles au recto désignés.

\* Ne pas connaître le(s) propriétaire (s) desdits immeubles ;  
Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles.

**Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.**

Fait à : ..... Le : .....

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil

**ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE A LA DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DU PROJET DE MISE EN VALEUR DES BERGES DU SICHON SUR LES COMMUNES DE VICHY ET CUSSET (03)**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

A l'issue de l'enquête publique, rendez-vous a été pris avec Monsieur Bruno CHABLE, Responsable du projet à VICHY COMMUNAUTE et Madame Anne-Charlotte COMBARIEU, négociatrice foncier au sein de l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'Auvergne afin de leur transmettre après entretien le procès-verbal de synthèse des observations concernant l'enquête publique relative au projet de DUP et d'enquête parcellaire

Le rendez-vous a été fixé le jeudi 7 décembre 2023 à 10h au siège de VICHY COMMUNAUTE

\*\*\*\*\*

L'enquête s'est déroulée du jeudi 2 novembre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 inclus, soit pendant une période de 30 jours consécutifs.

**1/ Clôture des registres d'enquête**

Les registres DUP rassemblés à la Mairie de VICHY ont été clôturés par les soins de la commissaire enquêtrice le 1<sup>er</sup> Décembre 2023 à 17h à l'issue de la dernière permanence.

Les registres d'enquête parcellaire ont été clôturés à VICHY par Madame BENOIT, 1<sup>ère</sup> adjointe et à CUSSET par Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire de CUSSET.

et aussitôt remis à la commissaire enquêtrice.

**2/ Notifications individuelles adressées par l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne, antérieurement au début de l'enquête :**

27 courriers non réceptionnés sont affichés en mairie de VICHY

7 courriers non réceptionnés sont affichés en mairie de CUSSET

**3/ Observations recueillies**

Lors des 5 permanences, j'ai reçu 15 visites, dont 13 riverains directement impactés par le projet.

**A VICHY :**

Registre DUP : 2 observations ont été déposées et 1 courrier de 3 pages annexé

Registre enquête parcellaire : 2 observations déposées, 2 courriers (dont 1 avec 5 photos) et 1 mail déposé sur le site de la Préfecture annexés.

**A CUSSET :**

Registre DUP : Pas d'observation

Registre enquête parcellaire : 3 courriers ont été déposés à la mairie et annexés au registre d'enquête parcellaire. 1 mail déposé sur le site de la Préfecture également annexé



#### 4/ Sens des observations :

##### **DUP :**

Aucun des visiteurs ne remet en cause l'intérêt général du projet.

Toutefois, Mr CHAUMAS émet des réserves sur la résistance des enrochements prévus dans le lit du Sichon, ainsi que sur le devenir de la végétalisation des berges en cas de crues violentes du Sichon.

Madame PILLON, amie du Sichon, apporte des suggestions pour signaler et proposer des découvertes du patrimoine de l'agglomération à partir de la promenade du Sichon.

Elle s'interroge par ailleurs sur le nombre de créations de passerelles envisagées sur le Sichon sur la commune de CUSSET : page 158/265 du dossier de demande d'autorisation environnementale en Annexe 4 du projet.

Observation écrite de Mr et Mme VIRETTE, propriétaire de la parcelle BE632, venus s'assurer que le projet tenait compte de leurs observations émises en réunion publique pour le passage d'un véhicule en cas de travaux sur la façade.

##### **Enquête parcellaire :**

Les riverains ayant déposé des observations sur ces registres ne contestent pas la véracité des informations relatives à leur propriété (identification et surface).

Toutefois, je relève une anomalie sur le mail de **Madame ROY** qui revendique la propriété des parcelles **CE14** et **CE 18** de la commune de CUSSET alors que l'Etat Parcellaire ne lui accorde que la propriété de la parcelle CE 18.

En outre, Monsieur BONNEFOIS, propriétaire de la parcelle **CE 14** est venu par 2 fois aux permanences.

Les contestations les plus vives émanent des propriétaires de l'Allée Mesdames à CUSSET : ils ont fait des courriers à ma demande, annexés au présent PV de synthèse :

- Courrier de Mr et Mme LAYES, propriétaires de la parcelle **CE27**, sur laquelle se trouve l'entrepôt de leur magasin ATOUT PISCINES : d'accord pour la cession de la partie berge+eau mais impossibilité pour eux de céder l'entrepôt de 242 m<sup>2</sup> à moins d'une solution apportée par l'expropriant. En plus de leur courrier, Mr et Mme LAYES sont venus par 2 fois aux permanences me faire part de leur inquiétude pour la pérennité de leur entreprise en cas d'expropriation de leur parcelle.
- Courrier de Mr GOTTRANT et mail de Mme ROY, concernant la parcelle **CE 18** : éventuellement d'accord pour la partie berge+eau mais refusent la cession de la partie « Jardin ». Mme ROY soulève également le problème d'accès à son garage si l'Allée Mesdames devient allée piétonne.
- Visite par 2 fois de Mr BONNEFOIS, propriétaire de la parcelle **CE 14** : même s'il trouve le projet intéressant, il ne souhaite pas se séparer de son jardin. Il invoque également la perte de valeur de sa maison sans terrain.
- Visite de Mr MORON à 2 reprises et dépôt d'un courrier : copropriétaire de garages en location sur la parcelle **CE 26**, il n'est pas d'accord pour la cession de la partie bâtie parce qu'il vient d'investir dans ces garages.

Par contre, suite à sa visite à la permanence de Cusset, Mr MORAND, propriétaire de la parcelle **CE 19**, a fait un courrier selon lequel il accepterait la cession de la totalité de sa parcelle, sur laquelle se situe un garage, au prix du marché.

Par ailleurs, j'ai reçu la visite de Madame TURPIN et son père, propriétaires de la parcelle **BE 0395** sur VICHY accompagnés de Mme BREUX, propriétaire de la parcelle **BE 0394**, en rive gauche : leur inquiétude porte sur la nécessité d'une servitude de passage pour un véhicule d'artisan à des fins de travaux sur la façade de leur propriété. (courrier)



Le Président de l'Association du quartier « des Graves/Romains », propriétaire de la parcelle AD0324, rive droite évoque le problème de l'issue de secours de leur salle donnant sur la berge et nécessitant une plateforme stabilisée pour l'évacuation en cas de sinistre. Il propose des solutions, courrier et photo à l'appui.

Visite de Mme FERNANDES DA COSTA , représentant sa mère, Mme DE CASTRO CARVALHO Maria, **portée disparue**, propriétaire de la parcelle AD0316 : approuve le projet et d'accord pour la cession

Observation écrite de Mme STOCK, propriétaire de la parcelle AD0319, sollicitant le remboursement des frais notariés occasionnés par la fourniture du titre de propriété.

#### 5/ Observations de la commissaire enquêtrice

Les permanences se sont déroulées dans un climat serein. Les visites reçues et les observations déposées font apparaître 2 types de réactions au projet :

- Les inquiétudes et les oppositions des riverains du quartier « Allée Mesdames » à CUSSET
- Les suggestions et remarques destinées à participer d'une façon constructive au projet.

#### 6/ Observations éventuelles du maître d'ouvrage

Ce procès-verbal de synthèse des observations est remis en 2 exemplaires avec copie des courriers reçus. Il pourra être transmis par voie électronique si besoin

**Les réponses ou observations éventuelles du maître d'ouvrage devront me parvenir le plus rapidement possible et en tout état de cause avant le 20 Décembre 2023.**

**A GANNAY-SUR-LOIRE, le 4 décembre 2023**

La commissaire enquêtrice,



Marie-Odile LALOI

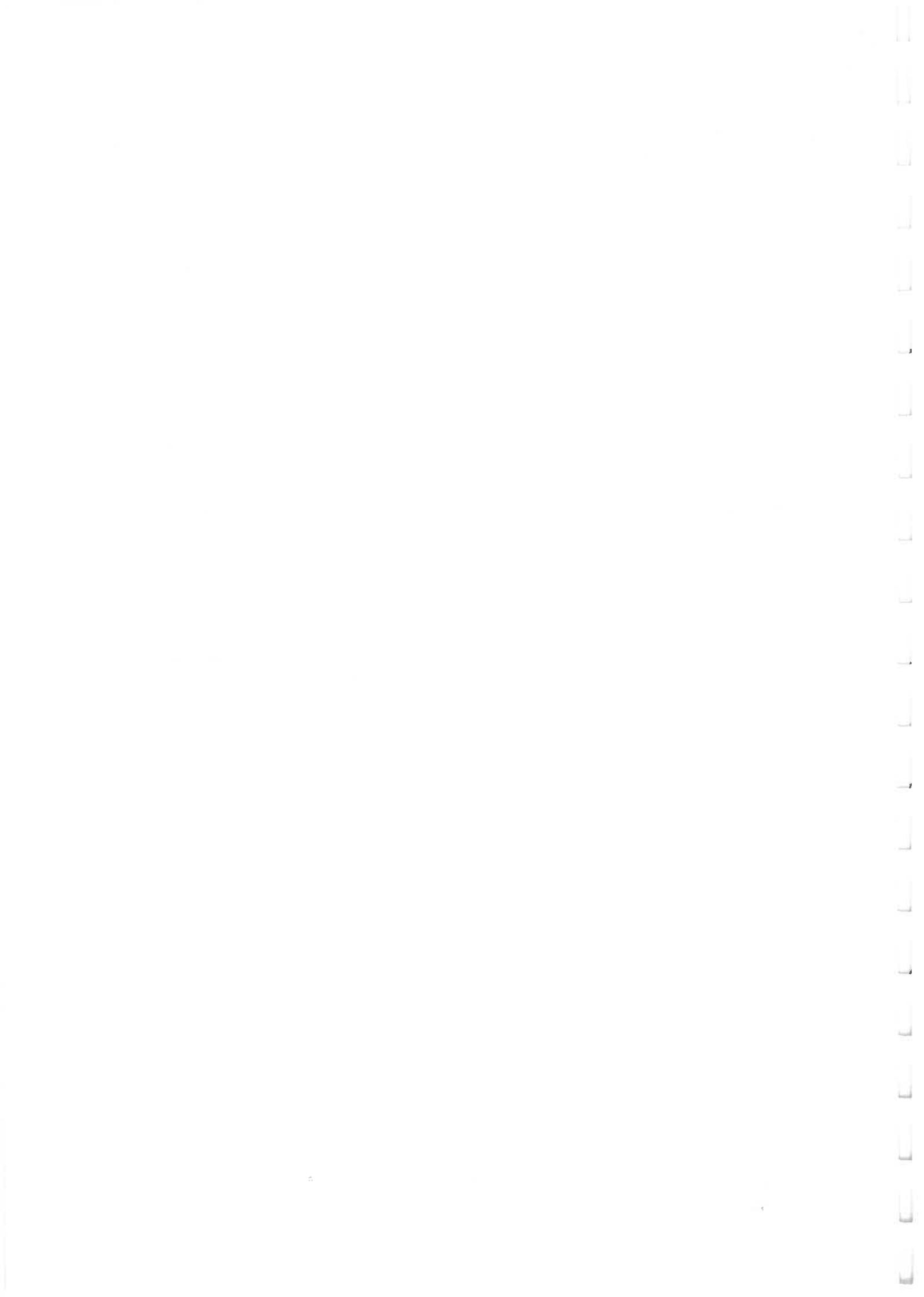
Reçu le 7 Décembre 2023

VICHY COMMUNAUTE



ETABLISSEMENT PUBLIC D'Auvergne





# ANNEXE 5



**Madame LALOI**  
**Commissaire Enquêteur**  
[marie-odile.laloi1@orange.fr](mailto:marie-odile.laloi1@orange.fr)

Clermont-Ferrand, le 18 décembre 2023

Lettre n° 11050/ACC/IJ  
**ENVOI PAR MAIL**

**Affaire suivie par Anne-Charlotte COMBARIEU :**

Service Anticipation Foncière et Acquisition  
07-64-55-66-03 - [accombarieu@epfauvergne.com](mailto:accombarieu@epfauvergne.com)

OBJET : Opération : DUP Le Sichon - VICHY COMMUNAUTE  
Maître d'ouvrage : Vichy Communauté  
Communes : VICHY/CUSSET

Madame,

J'ai pris acte du procès-verbal de synthèse rédigé à la suite de la clôture des enquêtes publique et parcellaire réalisées sur les communes de CUSSET et VICHY (Allier) relatives à l'aménagement des berges du Sichon.

Après lecture de ce document, je vous adresse les observations et précisions suivantes sur les points évoqués :

**1/ Sur la DUP**

- Concernant le nombre de passerelles à créer :  
Il est ici précisé qu'aucune passerelle supplémentaire ne sera créée dans le cadre de ce projet.

**2/Enquête parcellaire**

- Concernant les propriétaires des parcelles cadastrées CE 14 et CE 18 :  
Il résulte de l'attestation immobilière après décès en date du 27 décembre 2018, reçue par Maître CARRIER de BOISSY, notaire à CUSSET, publiée le 21/01/2019 au SPF de CUSSET volume 2019P00257, que Monsieur Patrick BONNEFOIS, né le 19/05/1951 est

régulièrement titré sur les parcelles CE 14 et 18 en sa qualité d'usufruitier, et les consorts Didier (né le 05/12/1969) et Nathalie (née le 09/02/1971) GOTTRANT en leur qualité de nus-proprétaires indivis.

Observation étant ici faite que Madame GOTTRAND a pour nom d'épouse « ROY » comme indiqué aux termes du procès-verbal de synthèse.

Remarques diverses suite aux observations recueillies :

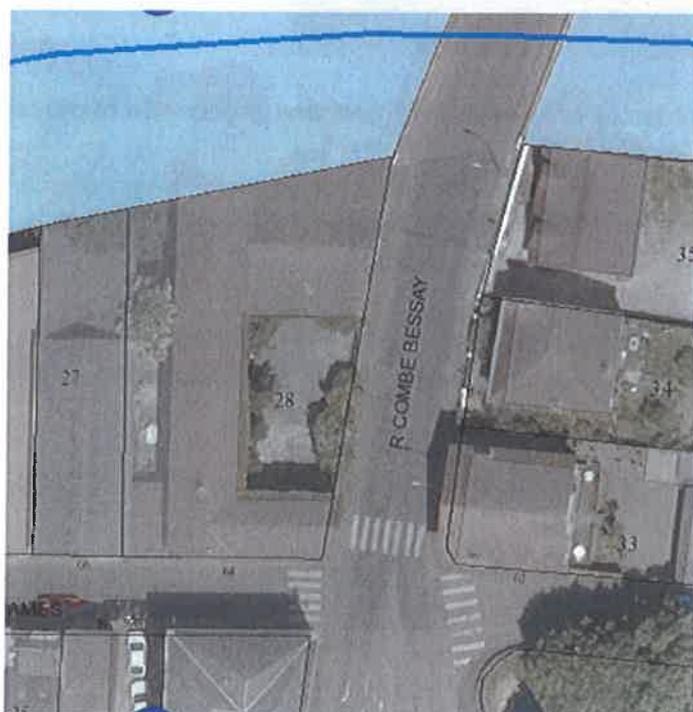
- Concernant l'observation écrite relative au passage d'un véhicule en cas de travaux sur la façade donnant sur le Sichon :  
Aucune servitude de passage ne sera possible. Aujourd'hui, ces berges ne sont pas accessibles aux engins motorisés, par leur configuration foncière (succession de propriétés privées), par leur configuration « routière » (pas de remontée par l'aval, la largeur de la berge au droit de la parcelle AD 343 ne permet pas le passage d'un véhicule, ou de descente par l'amont, la descente au pied du pont des Graves ne garantit pas un accès sécurisé aux véhicules motorisés). Cependant à l'avenir le projet garantira un accès minimum aux véhicules motorisés pour l'entretien des berges et les riverains qui le souhaiteront pourront solliciter la mairie pour une demande d'autorisation temporaire de passage sur le domaine public.
  
- Concernant l'Association du Quartier des Graves Romains. Sous réserve de l'avis de Monsieur le Maire, ces 3 propositions ne sont pas réalistes :
  - Modifier le projet entre rive gauche et rive droite consiste à revoir entièrement le projet ainsi que les autorisations administratives et environnementales obtenues.
  - Construire une nouvelle passerelle consisterait à en créer une en encorbellement sur plus de 20 mètres de longueur qui déboucherait sur le pont Saint Jean Baptiste au niveau d'un poste de raccordement de lignes téléphoniques. Cela implique donc le renforcement des murs de la salle de quartier ainsi que du mur de la parcelle AD 325 et le déplacement du poste téléphonique.
  - Construire une passerelle qui enjambe le Sichon pour arriver en rive gauche implique de revoir le projet pour intégrer de nouvelles autorisations ou déclarations au titre de la Loi sur l'Eau. En outre, le débouché de cette nouvelle passerelle ne pourrait se faire que sur la berge en rive droite et impliquerait un obstacle nouveau à l'écoulement des eaux de la rivière, ce qui n'est pas envisageable dans la configuration hydraulique du projet.

Enfin, maintenir un accès de secours en berge d'un cours d'eau au régime torrentiel, sans système d'alerte de crue pose la question de sa pertinence : les berges à cet endroit sont régulièrement inondées et parfois avec des flux d'eau très importants. Que se passerait-il en cas de sinistres dans la salle si le public se rend sur ces berges inondées ? Cependant, l'objectif de restauration hydraulique du Sichon ne doit pas avoir pour conséquence la fermeture de cette salle de quartier. Nous allons donc travailler avec les services de la Ville de

Vichy et la Commission de Sécurité pour étudier des alternatives viables pour le maintien des usages de cette salle.

- Concernant l'allée Mesdames à CUSSET :  
Vichy Communauté, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier (EPF) souhaite acquérir l'ensemble des parcelles telles qu'identifiées dans le cadre de la présente procédure de Déclaration d'Utilité Publique, en privilégiant une négociation amiable menée par l'EPF. Un accompagnement particulier sera mené en collaboration avec la commune de Cusset pour trouver un nouveau hangar de stockage à Atout Piscine ; les garages et les jardins seront rachetés avec une proposition à hauteur des prix évalués par France Domaines.

Ce secteur du Sichon présente des perturbations hydrauliques qui peuvent être dommageables pour les biens immobiliers concernés : ils se situent immédiatement en aval de la confluence Jolan - Sichon et la conjugaison des crues importantes de ces deux cours d'eau, concomitamment ou consécutivement ont eu, ont et auront encore des conséquences sur le bâti. Les photographies aériennes ci-dessous illustrent la disparition de plus de 180 m<sup>2</sup> de bâti sur la parcelle CE0028.



**2013 : parcelle CE0028 où on l'on distingue la totalité du bâti présent avant la crue**



**2016 : parcelle CE028 après crue et évacuation des gravats de la parcelle.**

Nous avons pu constater également des dégradations sur le garage de la parcelle CE0019, dont le garage se fissure latéralement en 2 parties, preuve d'un affaissement de la berge de cette parcelle.

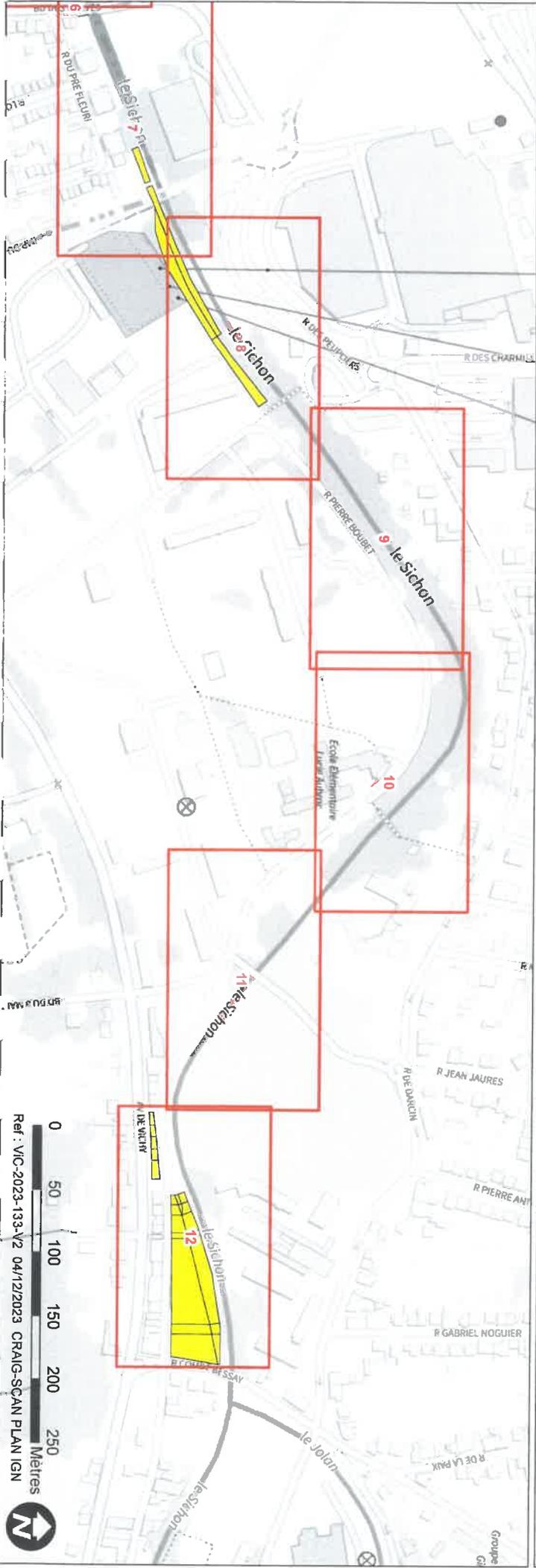
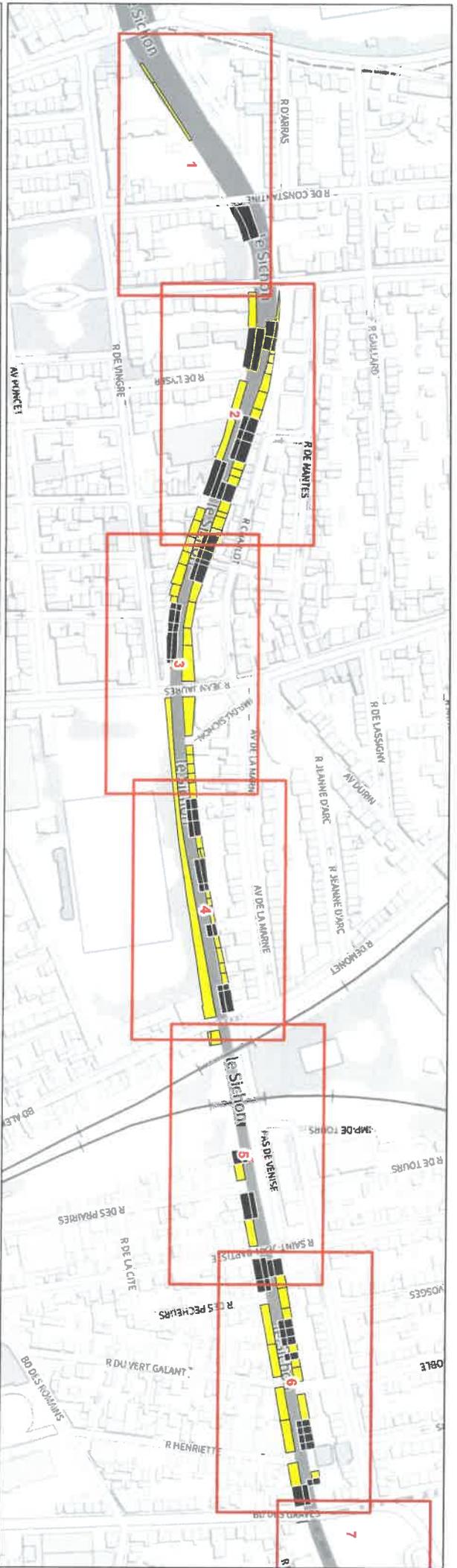
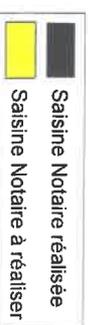
- De manière générale, les frais de copie d'actes des titres antérieurs, s'il s'avère nécessaire d'en faire la demande, seront pris en charge par l'EPF Auvergne directement.

Ma collaboratrice, Madame COMBARIEU, reste à votre disposition pour échanger.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le Directeur,

Jérémy MENDES



0 50 100 150 200 250 Mètres  
Ref : VIC-2023-133-V2 04/12/2023 CRAIG-SCAN PLAN IGN



# ANNEXE 7

## Courrier enquête publique du Sichon

### Courriel de Virginie Routier : Courrier enquête publique du Sichon

05/12/23 19:31

Virginie Routier

à :

marie-odile.laloi1

détails2 pièces jointes

- [tout télécharger](#)
- [SKM\\_C360i23120513330.pdf](#) (99 Ko)
- [Outlook-kac12vqr.png](#) (5 Ko)

Bonjour Madame Laloi,

Veuillez trouver ci-joint un courrier concernant l'enquête publique du Sichon de la part de Monsieur Bonnefois Patrick.

Vous en souhaitant une bonne réception.

Cordialement,

**Virginie ROUTIER**

*Secrétariat Général*

*Mairie de Cusset*

**04 70 30 95 40**

[virginie.routier@ville-cusset.fr](mailto:virginie.routier@ville-cusset.fr)

[secretariat.general@ville-cusset.fr](mailto:secretariat.general@ville-cusset.fr)



Mairie de Cusset

Courrier concernant les  
longes du ruisseau.

Je soussigné M<sup>r</sup> Bonnefois  
patrick 82 avenue de Vichy  
Cusset. 03300.

Je suis propriétaire des  
parcelles 14 (55m<sup>2</sup>) et  
18 (137m<sup>2</sup>) et du garage  
construit dessus

Je vous signale que je ne suis  
pas vendeur de ces deux parcelles  
et tout à fait contre ce projet.  
Veuillez recevoir mes salutations  
distinguées

PB 

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

# ANNEXE 7

## Courrier enquête Berges du Sichon-M. BRULETOURTE

Courriel de Virginie Routier : RE: Courrier enquête  
Berges du Sichon-M. BRULETOURTE

**07/12/23 16:59**

**Virginie Routier**

à :

[marie-odile.laloi1](mailto:marie-odile.laloi1)

**détails3 pièces jointes**

- [diaporama \(2\)](#)
- [tout télécharger](#)
- [SKM\\_C360i23120716220.pdf \(204 Ko\)](#)
- [Outlook-z02yzebk.png \(5 Ko\)](#)
- [Outlook-mpqrq5ec.png \(5 Ko\)](#)

[Annule et remplace :](#)

Bonjour Madame,

Nous avons reçu ce jour le courrier, ci-joint, de Monsieur BRULETOURTE, concernant l'enquête du Sichon.

Vous en souhaitant une bonne réception.

Cordialement,

**Virginie ROUTIER**

*Secrétariat Général*

*Mairie de Cusset*

**04 70 30 95 40**

[virginie.routier@ville-cusset.fr](mailto:virginie.routier@ville-cusset.fr)

[secretariat.general@ville-cusset.fr](mailto:secretariat.general@ville-cusset.fr)



Mr BRULETOURTE Richard  
19 rue du champ pioton.  
03110 VENDAT

Le 01 décembre 2024

06 76 80 59 08

**OBJET** ; mise en valeur du sichon en cœur urbain

Monsieur le Maire,

Nous copropriétaires des garages sis 68 allée mesdames 03300 CUSSET, visés par le projet d'expropriation, sommes réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 en AG extraordinaire, afin d'examiner votre présentation d'aménagement dont nous avons été avisé par CR en date du 24 octobre 2024.

Face aux préjudices que subiraient les occupants de ces garages, nous tenions à vous faire part de notre opposition ferme et totale à ce projet.

Dans ces conditions, nous vous informons que nous utiliserons tous les recours hiérarchiques et contentieux (par voix de droits) aux fins d'annulation d'une éventuelle décision d'expropriation.

Nous vous remercions de nous tenir informés des suites données. A cet effet nous vous signalons que deux propriétaires Mrs HUGONIN et BOINCONNET n'ont reçu aucun courrier.

Je vous prie d'agréer Mr le Maire l'expression de ma considération distinguée.

Mr BRULETOURTE Richard  
Président du syndic des garages



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



DESTINATAIRE

FR LE MAIRE  
Place Victor Hugo  
03 300 CUSSET

Présente / Avisé le : 11/12/23

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :

SGR2 V30-PTCDD 20784214 04/21

DEPÔTE 09/11/23 PRIX : CRBT : R1  
LE 05/12/23 n. EOL

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

Le destinataire est responsable de l'envoi de documents officiels non recommandés à des fins procédurales.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de suivi : 1A 197 189 1147 8



EXPÉDITEUR

~~FR BRUNETTAURTE Richard  
N°19 Rue du Champ Rison  
03 310 VENDAT~~

Code postal Libelle de la voie Commune

Utilisez uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fort.  
Pensez également à la Lettre recommandée.  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



DE DISTRIBUTION

20 225 816 euros - 358 000 000 LMS Paris  
PIERRE AVIA - 75015 PARIS

